

Vœu intersyndical présenté en CSAMEN le 2 juillet

La carte de l'Éducation prioritaire est figée depuis 2015. Cela occulte les évolutions sociales et économiques alors même que la pauvreté ne cesse de s'aggraver et concerne bien plus d'élèves qu'en 2015. Le décalage entre la carte et la réalité scolaire, économique et sociale est de plus en plus flagrant et devient insupportable. L'éducation prioritaire est un levier indispensable dans la lutte contre les inégalités, à ce titre, elle doit être confortée. Nous dénonçons les nombreuses remises en cause dont elle est l'objet, à l'image du dernier rapport de la Cour des comptes.

Dans le premier degré, des écoles dites "orphelines" sont les victimes collatérales d'une mise en réseau décrétée à partir des indicateurs du collège de secteur, parfois bien différents de la réalité des écoles qui y sont rattachées.

Dans le second degré, de nombreuses situations montrent les insuffisances de la carte actuelle : par exemple, seize collèges avec un IPS inférieur à 80 sont situés hors de l'éducation prioritaire, dont cinq ont même un IPS inférieur à 75. Les lycées sont toujours exclus de la carte.

Une simple actualisation de la liste Rep+/Rep ne peut être qu'un premier pas.

Les organisations syndicales FSU, UNSA Éducation, CFDT Éducation-Formation-Recherche publiques, CGT Éduc'action, Snalc, SUD éducation demandent l'ouverture de discussions :

- pour aboutir à une refonte rapide de la carte de l'éducation prioritaire, sur la base d'une carte élargie intégrant les lycées, à partir des besoins recensés et objectivés par des critères partagés, et non d'une enveloppe contrainte de moyens ;

- pour actualiser l'arrêté de 2001 en tenant compte de l'évolution de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous demandons que les écoles et établissements non classés, en dépit de leur situation scolaire, économique et sociale objectivée par des indicateurs bénéficient de mesures urgentes dont l'intégration dans la carte de l'éducation prioritaire.